25, rue de Villarceau
77150 LESIGNY
07 66 09 66 02
ecolemusiquelesigny@gmail.com

Ecole de Musique de LESIGNY
DOSSIER D'INSCRIPTION
Année Scolaire 2023/2024
A remettre à partir du samedi 17 juin

Conditions d'inscription et informations pratiques

(Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré)

- 1 Fiche d'inscription remplie et signée
- 1 photo d'identité
- 1 chèque correspondant aux frais d'inscription

Dossier à nous retourner au plus tard **le 9 septembre 2023**
Rentrée le lundi 18 septembre 2023

Disciplines Instrumentales individuelles (à partir de 7 ans)

- Violon, guitare, guitare électrique, guitare basse, piano, accordéon
- Flûte, saxophone,
- Chant lyrique (à partir de 15 ans sur audition), chant musique actuelle
- Batterie

DISCIPLINES COLLECTIVES

- A partir de 3 ans : Eveil musical*
- A partir de 7 ans : cours de formation musicale, atelier de petites percussions
- A partir de 14 ans : Atelier de Musique Actuelle Amplifiée* (sur audition)

*disciplines collectives pouvant être pratiquées hors cursus

HORAIRES 2023/2024

Éveil musical : le mercredi matin
Batterie : le mercredi après-midi et soirée
Piano/accordéon : le lundi après-midi et soirée-
le mardi après-midi et soirée
le mercredi toute la journée et soirée
Guitare : le jeudi après-midi et soirée
Chant : le lundi après-midi et soirée
Saxophone : le mercredi après-midi et soirée
Violon : le lundi après-midi et soirée
le mardi après-midi et soirée
Flûte : le mercredi matin et début d'après-midi

Formation musicale :
initiation (45mn): mardi 17h15, jeudi 17h15
initiation adulte (45mn): mercredi 19h
1C1 (45mn): lundi 17h15
1C2 (1h): lundi 18h
1C3 (1h): mardi 18h
1C4 (1h): jeudi 18h
cours adultes : jeudi 19h

TARIFS TRIMESTRIELS 2023/2024

Inscription annuelle (à payer lors de l'inscription ou la réinscription)	**30€**
Éveil Musical	**70€**
Cursus Instruments 30mn + FM ou Atelier	**170€**
Cursus Instruments 45mn + FM ou Atelier	**240€**
Atelier seul	**70€**
Atelier en supplément d'un cursus	**35€**
Location d'instrument	**10€ / mois**

Toute année commencée est due dans son intégralité.

Le tarif annuel est indivisible. Il est dû en totalité, mais son paiement peut être effectué en trois fois à réception des appels à cotisations de septembre, novembre et janvier. Ceci quel que soit le nombre de leçons réellement suivies par l'élève, sauf cas de force majeure (Conf ; Charte de l'École)

EN CAS D'ANNULATION, LES FRAIS D'INSCRIPTION RESTERONT ACQUIS AU CONSERVATOIRE

Je soussigné(e) Mme, M

Parente de l'enfant (Nom et prénom)

Date de naissance :

Niveau scolaire :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Famille déjà inscrite à l'école de musique oui non

si oui numéro de Famille extranet :

- **Choix de l'instrument** :

VŒU 1 : …….. VŒU 2 : …… VŒU 3 : ……

- **Choix de la pratique collective obligatoire** : FM : ☐ Atelier : ☐
  La FM est obligatoire la 1ère année
  (*L'horaire de Formation Musicale vous sera communiqué ultérieurement)*

☐ Certifie avoir pris connaissance et adhérer à la charte de l'école de musique de Lésigny

☐ Autorise ☐ N'autorise pas

L'école de musique de Lésigny à photographier mon enfant mineur et à me photographier sans contrepartie financière, n'étant pas déjà lié à un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son/mon image. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'école de musique de Lésigny, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment presse, exposition, publicité, projection publique, publication électronique, concours ou toute autre forme de publication.

Le ,à Signature :